



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	13	5

**OBJET : 02-1 - DIRECTION DES
MUSEES - ACQUISITION D'ARTICLES
DESTINES AUX BOUTIQUES DES
MUSEES - PRIX DE VENTE APPLIQUES ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3424/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **29 DEC. 2017**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **- 8 JAN 2018**

Pour le Maire,




A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-1 - DIRECTION DES MUSEES - ACQUISITION D'ARTICLES DESTINES AUX BOUTIQUES DES MUSEES - PRIX DE VENTE APPLIQUES

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Plusieurs marchés publics sont nécessaires à l'approvisionnement des boutiques des musées.

Le marché d'acquisition de livres destinés aux boutiques a été notifié le 27 février 2017 à la Société Française du Livre, et les prix de vente au public des livres sont assujettis à la loi n° 81-766 du 10 août 1981, relative au prix unique du livre en France.

Les marchés d'acquisition d'articles dérivés pour les boutiques des musées arrivent à échéance le 31 décembre 2017 et de nouveaux marchés ont été relancés, puis attribués en Commission d'Appel d'Offre du 10 novembre 2017, et sont en cours de notification.

Compte tenu de ces nouveaux marchés, il est donc proposé d'approuver les prix de vente mentionnés en annexe (3 pages) qui répertorient les familles d'articles proposés dans les boutiques des musées en fonction des bordereaux de prix unitaire (B.P.U.), par lot et par fournisseur.

Des nouveautés pourront faire l'objet d'un ajout trimestriel ou semestriel par l'envoi d'une annexe au B.P.U. et/ou catalogues de l'année en cours pour enrichir la gamme des produits de la boutique-librairie.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités de vente en régie des articles ci-dessus.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-1 - DIRECTION DES MUSEES - ACQUISITION D'ARTICLES DESTINES AUX BOUTIQUES
DES MUSEES - PRIX DE VENTE APPLIQUES -

Date de transmission de l'acte : 08/01/2018

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 08/01/2018

Numéro de l'acte : DCM3427-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171222-DCM3427-17-DE

Date de décision : 22/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture